

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** le code de la voirie routière,  
**Vu** le permis de construire référencer « PC 067 519 22 V0008 »,  
**Vu** la demande en date du 09 décembre 2022 par laquelle Monsieur BERGDOLL Steve sollicite l'autorisation de procéder au stationnement sur la voie publique d'un camion grue pour la pose d'un garage à hauteur du 2, Rue de Copenhague à LA WANTZENAU (67610).

### **Arrêté**

**Article 1:** Le mardi 20 décembre 2022, Monsieur BERGDOLL Steve est autorisé à procéder au stationnement sur la voie publique d'un camion grue pour la pose d'un garage à hauteur du 2, Rue de Copenhague à LA WANTZENAU (67610) pour une durée de un (1) jour.

**Article 2:** Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 3 :** Le permissionnaire précisera au maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse en suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

**Article 4:** Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. La durée des travaux, y compris les éventuelles remises en état, ne devra pas excéder un (1) jour.

**Article 5:** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. LANG, Eurométropole de Strasbourg,
- M. BERGDOLL Steve,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le **15 DEC. 2022**

La Maire,  
Michèle KANNENGIESER

